



## LA REVUE DES LIVRES

Chronique bibliographique sous la responsabilité de René Otayek, avec la collaboration de Robert Buijtenhuijs, François Constantin, Bernard Contamin, Georges Courade, Gerti Hesseling, Émile le Bris, Étienne Le Roy, Alain Ricard.

MASSIAH (Gustave), TRIBILLON (Jean-François) — **Villes en développement.** — Paris, La Découverte, 1987, 320 p. (Cahiers libres).

Ce livre vient à point enrichir l'abondante production monographique de ces dernières années sur les villes des pays en développement. Il manquait en effet à cette production une réflexion stratégique sur les politiques urbaines qualifiée, non sans humour, par les auteurs de « merveilleuse envolée de la pensée urbanistique ».

L'humour n'interdisant pas l'ambition, ils prétendent transcender les coupures appauvrissantes entre disciplines et réduire l'écart qui sépare le technique du social. À travers un propos généralement inspiré d'expériences africaines, ils visent des publics très divers, généralement informés à des sources qui ne communiquent guère entre elles.

Gageons qu'une même irritation saisira ceux à qui l'on peut instiller plus d'intelligence technique et ceux que l'on convie à un questionnement plus politique. Les premiers chercheront en vain dans ces pages le renouvellement d'un cadre théorique ; les seconds seront sevrés des recettes que nécessite la tâche ingrate de mise en ordre quotidienne

des hommes et des choses dans la ville. Au fil d'un propos exigeant et parfois déroutant, les uns et les autres ne trouveront ni un corpus de données de terrain prédigérées ni des réponses toutes faites aux problèmes que pose l'urbanisation du tiers monde.

*Villes en développement* est un livre de parti pris : l'urbain n'est pas seulement objet de politiques, il est aussi objet politique. La réflexion sur les logiques du développement urbain éclaire l'identification des grands choix politiques à opérer ; vient ensuite l'analyse des instruments mis au service de ces politiques.

Sous prétexte d'urgence, les techniciens de la ville ne prêtent que très rarement attention à la superposition des logiques qui sont à l'œuvre dans la production de l'espace urbain. La logique coloniale, solidement charpentée en doctrine cohérente et contraignante, a été fondatrice de villes surtout en Afrique noire. Cette logique n'a pas perdu toute son actualité dans un urbanisme du symbole et du monument ne s'intéressant qu'à la ville légale et dans les pratiques urbanistiques qui, au-delà des indépendances, sont restées fortement répressives et ségréguatives. Les États nouvellement créés se trouvaient cependant confrontés à des régularités nou-

velles tenant à leur situation de dépendance et au type de rapports qu'ils entretiennent avec la société civile. Ils ont subi, ces dernières années, une nouvelle logique de « mondialisation des villes » découlant à la fois du redéploiement des activités productrices à l'échelle planétaire, de l'inscription de la migration sur le territoire du monde et de l'universalisation des modèles de consommation. Si puissantes que soient ces déterminations, il y a une spécificité de l'urbain et de l'aménagement spatial qui rend hasardeuses les extrapolations systématiques. Le coup de chapeau des auteurs à la démarche anthropologique est, à cet égard, bien venu.

Pour éclairer les grands choix politiques qu'implique le développement urbain, les urbanistes doivent s'astreindre à deux démarches préalables : faire de constants détours par le rural et accepter de prendre en considération les clivages sociaux pour concevoir un ordre spatial adapté. Est-ce faire un mauvais procès aux urbanistes que de signaler qu'ils respectent rarement ces préalables ? Nous y voyons plutôt un vibrant appel à la lucidité et à l'ambition. L'ensemble de ce chapitre se présente comme un démenti argumenté adressé à tous ceux que tenterait l'« urbano-dictature »...

Face à la crise, le droit à la ville est moins que jamais le droit fondateur des politiques urbaines et l'urbanisme contemporain que décrivent G. Massiah et J.-F. Tribillon n'est guère en position de faire des choix. Placé sous la stricte dépendance d'ordres étatiques parfois contradictoires, il n'est guère incité à s'inspirer d'une réflexion stratégique sur la relation au marché mondial, les rapports entre développement et démocratie ou les alliances de classes pourtant inséparables de toute action d'aménagement. Enfermé dans un économicisme sommaire (la solvabilité, la récupération des coûts...), il a tendance à se réfugier dans ce que les auteurs appellent une « amnésie de l'habiter » alors même que l'habitat est plus que jamais le noyau dur des politiques urbaines.

A l'effacement théorique s'ajoute le dépérissement de l'instrument urbanis-

tique. Les chapitres sur l'instrumentation sont sans doute les plus stimulants du livre. Rejetant « l'inventaire de boîte à outils », les auteurs posent *a priori* que le choix des systèmes d'opérateurs est plus important que celui des instruments techniques. Ils se refusent, non sans provocation, à charger un peu plus le panier de l'aménageur dans les trois domaines qu'ils considèrent comme décisifs : le foncier, le locatif et les filières d'habitat.

S'agissant du foncier, la croyance prévaut qu'en assurant la sécurité foncière, on contribue à libérer les initiatives et l'épargne. Or l'expérience prouve que la sûreté foncière ne découle pas forcément de l'accession à la propriété. Si l'on ajoute qu'en particulier en Afrique, on est très loin de disposer d'une assiette foncière stable, il faut bien passer par l'identification précise des rapports mutuels de domination et d'exclusion qu'entretiennent entre elles les filières de production et s'orienter vers la reconnaissance d'un « droit intermédiaire » collant aux pratiques réelles des citadins.

On ne peut pas plus se contenter d'un simple encadrement administratif des rapports entre propriétaires et locataires ; ces rapports structurent fortement les formations sociales des villes du tiers monde (voir *Abidjan côté cour*, Karthala, 1987) et ils doivent faire l'objet d'un traitement spécifique impliquant une connaissance fine des négociations à l'échelle locale.

Dans le domaine essentiel des filières d'habitat, la nécessité d'une gestion sociale de l'urbain est encore plus manifeste. Va-t-on persévérer dans l'impossible recherche d'une adéquation entre les revenus et les coûts ? Est-il réaliste de prétendre gérer les villes prolétaires à coups de permis de construire et de bornages au centimètre ? Doit-on continuer à céder au fétichisme de la domiciliation du salaire et de la garantie hypothécaire ?

Le démontage préalable des logiques, des filières et des systèmes d'opérateurs est indispensable pour comprendre les vrais enjeux de la construction et suivre les mille ruisseaux de l'épargne.

L'urbaniste, ou plutôt l'équipe

d'urbanisme (comprenant des juristes, des ingénieurs, des sociologues, etc.) devrait être au centre d'un processus politique de prise de décision quotidienne. Au lieu de cela, elle soliloque, trop empressée à projeter une ville en dehors de toute expression des citadins. Par les effets conjugués d'une information déficiente et de l'extrême pauvreté de la réflexion doctrinale, les urbanistes en sont réduits à considérer les villes du tiers monde comme des formes primitives de la ville industrielle dont il suffirait d'appauvrir jusqu'au dénuement les techniques classiques.

Mais que l'on n'attende pas des auteurs un plaidoyer en faveur de l'« urbaniste aux pieds nus », apologue de la misère préoccupé d'évacuer la question du politique à travers l'instauration d'un illusoire dialogue direct entre le peuple et les techniciens. La question de la « participation populaire » est traitée sans naïveté. D'autres travers naïfs de l'urbaniste populiste sont en revanche épinglés : le progressisme de la ligne politique ne suffit pas à garantir le progressisme de la ligne urbanistique mais, à l'inverse, ce n'est pas l'éloignement de la règle qui garantit la qualité sociale et politique de la gestion urbaine.

Il demeure que l'on doit gérer sous contrainte, par approximations et compromis, des cités que l'on ne sait plus planifier. Le meilleur cadre pour ce pilotage à vue est-il le cadre communal ? Le « retour des communes » pronostiqué par les auteurs mériterait d'autres développements, mais il est vrai que germent, en particulier en Afrique noire, des projets communaux qui désarçonnent les opérateurs étrangers mal préparés à situer judicieusement la technique et le droit par rapport aux savoirs et aux savoir-faire des usagers.

Mettre tous les acteurs de l'urbain en situation de débat, telle est l'immense ambition de ce livre qui ne se contente pas de dénoncer les dangers d'une toute-puissance de l'idéologie urbanistique. On y trouvera aussi quelques clés pour s'occuper enfin de la « ville réelle » et analyser sérieusement les puissants mécanismes d'exclusion dont les villes du tiers monde sont le cadre. [E.L.B.]

PEAN (Pierre) — **L'argent noir : Corruption et sous-développement.** — Paris, Fayard, 1988, 278 p.

Quand P. Péan, en 1983, a publié *Affaires africaines*, je n'ai pas cru la moitié de ce qu'il disait et je pense toujours qu'il s'est avancé à cette occasion avec un peu trop de légèreté dans le monde opaque des services secrets. *L'argent noir*, son nouveau livre, est d'un niveau bien supérieur. Il s'agit d'un dossier en béton, bien ficelé, bien argumenté, écrit avec toute l'indignation que mérite le sujet. Il y a de quoi, en effet.

Il est indéniable, d'abord, qu'une partie de l'argent prêté par les pays riches aux nations pauvres s'est envolée en commissions et autres « arrosages » et dort aujourd'hui tranquillement dans des comptes numérotés en Suisse. Mais il y a pire : beaucoup de projets de « développement » ont été jugés principalement en fonction des *pots-de-vin* qu'ils permettaient de dégager, alors que les banquiers et les industriels occidentaux, dans leur hâte de recycler les pétrodollars arabes, ne se sont point préoccupés de la rentabilité économique des « éléphants blancs » qu'ils ont réussi à placer un peu partout, et notamment en Afrique noire. Résultat : la dette des pays du tiers monde dépasse aujourd'hui les 1 200 milliards de dollars et rien, ou très peu, de solide n'a été construit pour permettre de rembourser ces sommes colossales.

Tel est, en résumé, le propos de P. Péan. Certes, la plupart des faits cités par l'auteur étaient connus, à l'exception peut-être des mécanismes parisiens ayant permis à quelques grosses boîtes françaises de faire des superprofits sur le dos de leurs concitoyens contribuables ; mais l'auteur a eu l'immense mérite de mettre le tout ensemble et d'en faire une analyse globale qui n'épargne personne. En ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique noire, il consacre des chapitres excellents au Zaïre et à la Côte-d'Ivoire qui sont des modèles du genre. D'autres chapitres (sur la Sierra Leone) sont un peu maigres, mais dans l'ensemble P. Péan a fait œuvre utile et — espérons-le — salutaire. [R.B.]

DADI (Abderahman) — **Tchad : l'État retrouvé.** — Paris, L'Harmattan, 1987, 222 p.

J'avoue que j'ai commencé à lire ce livre avec un préjugé. Peut-on mener, quand on est tchadien, une double carrière de chercheur et d'administrateur, comme prétend le faire A. Dadi dans la présentation de son livre ? N'est-ce pas se condamner automatiquement à la complaisance à l'égard des autorités en place ? Eh bien, non ! L'auteur nous présente en effet une analyse de l'évolution politique du Tchad depuis l'indépendance qui ne fait pas la part trop belle à Hissein Habré et qui se distingue généralement par un ton neutre, détaché. Reproduisant pour l'essentiel une thèse soutenue en mars 1984 pour l'obtention du doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de science administrative (soulignons « administrative », car cela se sent), A. Dadi a eu, par exemple, l'honnêteté de publier son texte dans sa version originale, bien qu'allégée, sans céder à la tentation de réécrire certains passages ou d'édulcorer certains jugements à la lumière des événements des dernières années. Ce qui le met parfois en porte-à-faux par rapport à la doctrine officielle de son président, comme quand il défend courageusement des solutions fédéralistes pour son pays (pp. 127-128).

De plus, ce livre est clair, bien écrit, relativement court et le texte ne s'encombre pas des lourdeurs habituelles des travaux universitaires. C'est donc un bon exemple de vulgarisation scientifique qui sera tout à fait utile au Tchad.

Cela dit, on peut émettre quelques réserves. L'une des thèses centrales de l'auteur est qu'à l'indépendance rien ne prédestinait le Tchad aux malheurs du début des années quatre-vingts et que les pays africains étaient tous dans des situations relativement proches les unes des autres, la plupart des handicaps étant de même nature. Je ne partage pas cette idée — ce qui n'est pas grave en soi — mais il me semble que l'auteur, au cours de sa démonstration, n'apporte pas de preuves suffisantes pour fonder son hypothèse et qu'il se contredit d'ail-

leurs lui-même (p. 128). A. Dadi me semble aussi trop enclin à privilégier les aspects ethniques et régionaux des différents conflits tchadiens et à occulter leurs dimensions politiques qui existent dans bien des cas. En ce qui concerne les critiques de détail, on doit signaler les cas trop fréquents d'affirmations hâtives ou même carrément erronées qu'il serait fastidieux d'énumérer, mais qui montrent que l'auteur n'a pas pris la peine de faire relire son texte avant publication. Dernière remarque : les pages consacrées à l'action du Comité permanent dans la zone méridionale de 1979 jusqu'en 1982 sont vraiment trop partisans et feront hurler, à juste titre, plus d'un Sudiste. [R.B.]

LE BRIS (Émile), MARIE (Alain), OSMONT (Annik), SINOU (Alain) — **Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé.** — Paris, L'Harmattan, 1987, 268 p. (Villes et Entreprises).

Paru au cours de l'Année internationale des sans-abris, cet ouvrage aborde les problèmes liés à la « boulimie d'espace » dans les villes africaines d'une façon absolument saisissante. Refusant de se laisser enfermer dans une dichotomie figée du type tradition/modernité et essayant de briser le préjugé selon lequel l'intégration à la ville se traduit par la destruction des solidarités familiales, les auteurs ont apporté une contribution importante à la compréhension des processus d'urbanisation en Afrique. Le livre comporte quatre contributions individuelles (précédées d'une introduction et terminées par une conclusion collectives) qui reprennent les résultats d'une recherche menée par une équipe pluridisciplinaire sur les pratiques de l'espace habité à Dakar, Rufisque et Saint-Louis (Sénégal), Bamako (Mali) et Lomé (Togo). Sur le plan de la présentation, on constate d'abord le travail soigné des illustrations (photos, dessins, cartes, schémas généalogiques). Il faut regretter pourtant

l'absence de notes (il est vrai qu'il s'agit là d'une prédilection personnelle) et d'un index (négligence blâmable, mais quasi générale dans les ouvrages français).

La ville de Lomé fait l'objet de deux contributions. Dans la périphérie loméenne, E. Le Bris analyse les pratiques diverses utilisées par la population pour trouver un « chez soi » et créer ainsi l'espace quotidien. Sur la base d'études de cas, l'auteur réussit à montrer de façon animée la complexité et la dynamique des structures familiales résultant de l'intégration à la ville. A. Marie situe son étude dans quelques quartiers anciennement urbanisés de Lomé. L'analyse des structures lignagères lui permet d'aboutir à une des conclusions-clés de l'ouvrage, à savoir que la réalité urbaine impose souvent, entre la famille étendue et la famille élémentaire, une figure de compromis très souple : la famille élargie.

Les recherches comparatives d'A. Sinou menées à Bamako et à Saint-Louis montrent deux processus opposés : un quartier « spontané » de Bamako où, malgré l'absence de programmation, l'espace tend à se régulariser, tandis que dans un quartier anciennement loti de Saint-Louis, l'espace habité continue à subir toutes sortes de transformations ; là, l'espace programmé a tendance à se démodéliser. La conclusion de cette contribution est spectaculaire et la leçon que l'auteur en tire — abandonner la recherche d'un modèle passe-partout de l'habitation et favoriser les adaptations inventées par les utilisateurs — mérite toute l'attention. Une seule remarque critique pourtant : les références à la situation urbaine dans l'Europe du Moyen-Age ou du XIX<sup>e</sup> siècle m'ont donné l'impression peut-être erronée d'une approche évolutionniste des phénomènes urbains en Afrique. Dans la conclusion générale, les auteurs se défendent d'ailleurs expressément d'une telle intention.

L'étude monographique par A. Osmond d'un segment de lignage dont les membres sont dispersés en plusieurs lieux de résidence à Dakar et à Rufisque témoigne d'une grande richesse historique et anthropologique.

Elle met en évidence le rôle primordial de la solidarité familiale dans les stratégies spatiales ainsi que dans les stratégies de promotion sociale et économique.

En reprenant les deux mots-clés du titre de l'ouvrage, il est frappant de constater dans quelle mesure ceux-ci résument la méthode de recherche utilisée et les conclusions principales de l'étude. Dans le contexte urbain africain, les auteurs définissent la *famille* — élargie ou étendue — comme un réseau, c'est-à-dire un système identifiable de relations sociales et économiques fondées sur les relations de parenté. La *résidence* n'est pas assimilée à un seul lieu d'habitation, mais est considérée comme un système résidentiel, c'est-à-dire un ensemble de plusieurs unités d'habitation où les membres d'une même famille se sont installés. Ces précisions ont obligé les chercheurs à descendre à l'échelle microsociale, à affiner les unités d'enquête et à utiliser les données de la méthode anthropologique. La corrélation observée entre la famille comme réseau et la résidence comme système résidentiel a abouti à une analyse fine et à caractère prospectif des problèmes liés à l'espace urbain.

Cela ne veut aucunement dire que l'ouvrage nous offre des recettes « clés en main » pour résoudre les besoins des citadins africains en matière de logement et d'aménagement de l'espace. Mais en mettant en valeur les stratégies et les pratiques des différents acteurs sur l'échiquier urbain, cette étude ouvre une piste de recherche qui s'inscrit dans un mouvement actuel dans le milieu des recherches sociales où l'on essaye de développer une théorie permettant de comprendre le sens des dynamiques sociales dans le domaine de l'espace urbain et de mieux analyser la situation mouvante et confuse résultant du processus en cours. Sur le plan des politiques urbaines, il est à espérer que l'admiration réconfortante et justifiée des auteurs pour l'aptitude des citadins africains à chercher eux-mêmes des adaptations optimales à la nouvelle réalité urbaine éveillera des résonances auprès des décideurs. [G.H.]

BOESEN (Jannik), HAVNEVIK (Kjell J.), KOPONEN (Juhani), ODGAARD (Rie) (éd.) — **Tanzania. Crisis and Struggle for Survival.** — Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1986, 325 p.

Malgré la crise et l'association des organismes d'aide nordiques aux pressions exercées par le FMI, la filière académique scandinave reste fidèle à la Tanzanie. Bien plus, la morosité ambiante de la décennie quatre-vingts a incité les chercheurs danois, norvégiens, finlandais et suédois à tirer parti de leur expérience de terrain (et de leurs publications antérieures) pour tenter un état des lieux susceptible de faire mieux comprendre comment le rendez-vous du développement a été manqué, comment la situation de crise s'est diffusée et, ce faisant, d'aider à y trouver des issues.

L'unité de l'ensemble est placée par le groupe éditorial dans le thème du mal-développement, dont l'analyse exige incontestablement un travail pluridisciplinaire. Les différentes contributions traitent donc des problèmes sociaux (démographie, femmes, santé), économiques (d'un point de vue macro-économique, mais aussi sectoriel : industrie, agriculture, artisanat), technologiques (mécanisation, gestion de l'eau) et écologiques (protection des sols, pastoralisme, faune sauvage). Le politiste ne trouvera pas son compte en lisant la table des matières, ce qui peut paraître en soi étrange et, même si en définitive on en saisit quelque raison, tout à fait regrettable. Mais comme les auteurs ne sont pas naïfs, et comme le politiste est curieux de tout et sait lire, y compris ce qui n'est pas écrit, il constatera qu'en fait, l'objet de sa recherche est présent tout au long des chapitres qui sont autant de facettes des politiques sectorielles tanzaniennes.

D'avantage frustré sera celui qui attendait quelque analyse replaçant la Tanzanie dans le système international. Certes, le groupe éditorial annonce bien qu'il privilégie les aspects « internes » du développement ; ce choix initial est quand même sérieusement discutable à partir du moment où la problématique

est, nous dit-on, centrée sur le développement et que, dans le cas de la Tanzanie, celui-ci a suscité de multiples flux internationaux publics et privés auxquels les pays scandinaves ont abondamment contribué (à moins que cela ne vienne donner l'explication du silence des chercheurs ?). Bien sûr, l'impasse n'est pas totale et l'on trouve, au travers des contributions, des références aux filières et implications étrangères.

Manque aussi à l'appel ce qui est souvent présenté dans les discours officiels ou (un peu trop) rapides comme un des (trop rares) fleurons de la politique tanzanienne : l'action éducative et culturelle. Il eût été pourtant nécessaire de disposer d'une analyse précise sur ce thème qui constitue une des conditions fondamentales de toute politique de développement, et ce n'est que de manière très diffuse que certains aspects sont évoqués dans différents chapitres.

La plupart des contributeurs sont connus par leurs travaux antérieurs ou contemporains de cette publication ; ils n'innovent donc guère, mais condensent plutôt leur argumentation, ce qui n'est pas sans intérêt pour qui veut « entrer » dans l'étude de la Tanzanie. On retrouve les qualités de précision propres à l'« école scandinave », s'appuyant sur des microanalyses de terrain. On n'en regrettera que davantage le fait que les auteurs n'aient pas cru nécessaire de se concerter pour proposer une réflexion de synthèse sur l'état de l'expérience tanzanienne (l'introduction générale porte seulement sur l'identification de la situation de crise).

Sans négliger les réserves qu'il suscite du fait de certains silences, il n'en demeure pas moins que l'on a ici un ouvrage doublement essentiel : d'une part pour connaître certains aspects de la Tanzanie, d'autre part pour avoir une illustration des modalités et de la pertinence du travail de terrain. [F.C.]

SHIVJI (Issa G.) — **Law, State and the Working Class in Tanzania. 1920-1964.** — Londres/Portsmouth N.H./Dar es Salaam, J. Currey/Heinemann, Tanzania Publishing House, 1986, 268 p.

Que I. Shivji, quoique juriste, se démarque radicalement du positivisme juridique traditionaliste ne saurait surprendre. Qu'il place son analyse sous les auspices du matérialisme historique et de la lutte des classes n'étonnera pas davantage (d'ailleurs, au cas où on l'oublierait, l'éditeur rappelle sur la jaquette de couverture que Shivji est l'auteur de *Class Struggles in Tanzania*). Assumant donc avec une vivacité intellectuelle inaltérée et un appareillage théorique inébranlable sa fonction de contestataire institutionnalisé, l'auteur présente ici une sorte d'histoire sociale du Tanganyika, de l'État colonial britannique aux premiers pas de l'État postcolonial qui, révélant sa nature de classe, va faire ce que le pouvoir colonial n'avait pas fait, à savoir mettre au pas le mouvement syndical.

L'intérêt majeur de cette étude n'est pas dans ce qui fait son ambition théorique. La fidélité aux modèles-idéaux de structures et de conflits de classes imaginés par Marx, Engels ou Lénine n'emporte pas la conviction, surtout lorsqu'on s'efforce de les transposer dans une formation sociale essentiellement paysanne, peu industrialisée et qui, bien que placée en position de subordination dans un système de domination impérialiste, n'a pas (pas encore ?) secrété un véritable prolétariat, mais seulement un salariat, groupe social relativement exigü, sans doute aliéné (mais peut-être pas dans le sens que souhaiterait Shivji), mais certainement pas le plus exploité. L'auteur est d'ailleurs bien obligé de reconnaître son caractère composite et incertain, oscillant entre une forme de « semi-prolétariat » et diverses formes de « petite bourgeoisie », peut-être nationalistes, mais certainement pas révolutionnaires. La quasi-indifférence dans laquelle l'État postcolonial met fin à l'indépendance du mouvement syndical

ne pouvant s'expliquer par la seule force répressive de l'État, ainsi que le reconnaît l'auteur, le lecteur peut rester sceptique sur l'importance effective d'un mouvement social (la classe ouvrière, incarnée par les syndicats) qui disparaît de la scène sociopolitique par le jeu du simple retournement de quelques-uns de ses dirigeants et l'arrestation temporaire de quelques autres ; ceci tendrait à prouver que l'auteur a quelque tendance à idéaliser à sa façon une réalité sociale complexe, conflictuelle certes, mais où les concepts-clés de toute lutte de classes dans un système capitaliste (bourgeoisie, prolétariat, appropriation privée de moyens de production, mobilisation, conscience de classe, pour ne pas ajouter aussi État) apparaissent singulièrement évanescents, sinon totalement absents.

Quant à la théorie critique du Droit (premier terme du titre), elle est présente en ouverture (p. 1) et en conclusion (p. 242) et ne pourrait bouleverser que quelques attardés qui ne veulent pas encore reconnaître que la norme juridique est produite par la société, et plus particulièrement par les groupes sociaux dominants de cette société (« classes » ?). Poser, comme le fait l'auteur, que « le droit n'a pas d'histoire propre » n'en est pas moins, une fois encore, réducteur : Marx avait écrit cela de l'idéologie en 1846 ; les marxistes contemporains reconnaissent qu'il s'était peut-être laissé prendre au goût de la formule auquel Shivji semble avoir aussi cédé.

Il ne faudrait cependant pas se laisser prendre au piège de la controverse théorique, car l'ouvrage contient une fort intéressante histoire des conflits sociaux et de la trajectoire du syndicalisme au Tanganyika. L'analyse est alors assortie d'abondantes données factuelles et quantitatives qui, sans être toujours inédites, n'en viennent pas moins utilement illustrer l'argumentation et font de cette étude un ouvrage de référence. Mais pour ce qui est effectivement de la Tanzanie contemporaine, il faudra se reporter à d'autres sources, comme P. Mihyo, *Industrial Conflict and Change in Tanzania* (TPH, 1983). [F.C.]

HESSELING (Gerti) — **Histoire politique du Sénégal. Institutions, Droit et société** — Paris, Karthala et ASC 1985, 437 p. (Hommes et sociétés).

MATHIEU (Paul) — **Agriculture irriguée, réforme foncière et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal (1960-1985)** — Arlon, Fondation universitaire luxembourgeoise, 1987, 414 p. (multigraphié).

ENGELHARD (Philippe) (sous la direction de) — **Enjeux de l'après-barrage, vallée du Sénégal** — Dakar, ENDA et Paris, République française, ministère de la Coopération, 1986, 632 p.

Le livre de G. Hesseling, a pour objet immédiat de faire un bilan de la réception du droit constitutionnel de l'ancien colonisateur. Ce bilan, dit en conclusion G. Hesseling en 1985, « ne peut se qualifier ni de choquant ni de sensationnel. Le processus de réception s'est déroulé sans grands événements dramatiques » (p. 379). Quels sont donc les facteurs qui ont provoqué une implosion au sein du système politique en février 1988 ?

A la complexité des faits à analyser s'ajoute l'extrême sensibilité des élites sénégalaises à tout ce qui touche la théorie du transfert de modèle (remarquablement traitée en introduction) et le mimétisme. Pour se faire comprendre de ses interlocuteurs, l'auteur élargit l'échelle temporelle pour dégager dans les mutations politiques les « tendances lourdes » qui éclairent la période contemporaine. A la différence de nombre d'États où l'unité de la lutte pour l'indépendance « fut brisée après que le but eût été atteint et fit place à des guerres civiles, le Sénégal n'a pas connu ce triste sort » (p. 379). Entre 1947 et 1956, s'est en effet opéré un compromis historique entre systèmes hégémoniques, compromis dont L.S. Senghor fut le chef d'orchestre et dont l'enjeu

fut l'appareil de l'État à construire puis à exploiter.

Replacé dans son contexte historique, ce transfert recherché du modèle d'État éclaire certaines attitudes au moins pluricentennaires des élites sénégalaises qui ont subi la fascination de modèles plus performants, le modèle « impérial » de l'empire de Ghana jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, puis le modèle « maraboutique » de l'islam berbère, enfin le modèle « démocratique » de la III<sup>e</sup> République française, favorable au poids des notables et au jeu des clientèles.

Mais au perfectionnement croissant du système de domination dont les deux figures centrales sont, dans la langue wolof qui est véhiculaire, d'une part *le borom* (responsable, maître, chef, patron) et d'autre part *le bodolo* (de *ba* et *dolé*, « sans force socialement ») correspond une idéologie soufi qui fut pendant un siècle fondée sur un évitement, un refus de la confrontation. Mais, faute d'un Gandhi, et sans doute en raison d'intérêts très matériels dans la production arachidière, aucune contestation morale sérieuse n'avait entouré le monolithe étatique.

Il n'en est plus ainsi maintenant : les dominants (plutôt que les possédants, qui ont pris leurs précautions) sont préoccupés. Quelle voie adopter, celle de l'extraversion qui est, à terme, celle de l'américanisation ou celle de l'endogénéité avec le risque fondamentaliste ?

Si G. Hesseling ne va pas aussi loin, c'est à la fois en raison de sa problématique et par prudence, non sans, au passage, et à propos de la question, sensible entre toutes, de la « participation et de l'information » (pp. 301 et s.), s'être interrogée sur la « croissance sauvage de l'État » (p. 356) et sur le décalage entre les prétentions et l'intervention réelle.

Ce décalage fait, entre autres, l'objet des recherches et des conclusions de la thèse de P. Mathieu, soutenue en septembre 1987 à Arlon. Le sous-titre de l'ouvrage (« une analyse des effets de la modernisation agricole sur les transformations des espaces ruraux ») éclaire la portée de travaux concernant une étude minutieuse des stratégies paysannes dans



cette zone test : la vallée du fleuve Sénégal.

Sous réserve de mutations à venir dont on parlera dans *Les Enjeux de l'après-barrage*, la vallée, côté sénégalais, a fait depuis 1960 l'objet de transformations considérables qu'on examine le plus souvent dans la seule perspective de l'intervention de l'aménageur, la SAED. Depuis 1980, ces transformations se sont accélérées comme le montre l'auteur (pp. 104-125) et ont donné naissance à des contradictions sensibles, renforcées par l'application, dans la région, de la loi sur le domaine national de 1964 et de la réforme administrative de 1972. Or, ces contradictions n'ont pas donné naissance à des réactions violentes. Il y a des « aspects paradoxaux » (p. 227) qui mettent en évidence deux légitimités qui doivent trouver de multiples « arrangements » (p. 229) et nécessitent un élargissement de la problématique : considérer « les paradoxes comme des éléments constitutifs et nécessaires de la réalité étudiée, éléments qu'il faut réinterpréter, dont il faut étudier la rationalité effective » (p. 231).

Au terme d'une étude remarquable des *ambiguïtés* de l'État, étude dominée méthodiquement par un des premiers exemples maîtrisés d'analyse de processus, « de mise en valeur marchande... formellement démocratique et... encadrée et orientée par l'État » (p. 294), l'auteur montre qu'il y a « du jeu » (*slack*), des opportunités à saisir, dans la durée (dont dispose l'État) et enfin un mouvement irréversible dans l'affirmation du projet de développement... et... une adaptation souple aux situations sous la forme d'une « déstabilisation sociale induite et contrôlée » (p. 310). Citant les analyses foncières de Sidy Seck, l'auteur montre qu'il y a donc transition ménagée sans rupture socio-culturelle brusque grâce à un on-dit efficace et qui repose sur « *l'euphémisation comme opérateur de transition* » (p. 312). « Si rien ne sera plus jamais comme avant » (p. 316), les ajustements s'opèrent à des rythmes actuellement supportables, en tenant à distance le juridisme des réformes mais « en respectant en dernier recours la loi de l'État » (p. 318).

Dans les pratiques d'acteurs, derrière l'ambiguïté, le flou, les décalages et la confusion plus ou moins volontaire émergent « les anticipations, les interactions et les stratégies des acteurs et (...) se font en douceur des ajustements ponctuels et locaux dont la somme réalise une transformation sociale globale » (p. 320) dominée par la généralisation du capitalisme. Même si les enjeux de l'après-barrage vont peser sur les finances sénégalaises pour les remboursements à venir des prêts contractés, c'est à l'échelle régionale qu'il faut en apprécier la virtualité.

*Enjeux de l'après-barrage* est un ouvrage triplement original. Tout d'abord il fait honneur à la probité intellectuelle d'un homme d'État (au sens original), le président Diouf, qui préface un ouvrage qui évalue sa politique sans griotisme. C'est également un ouvrage qui met en évidence la qualité du travail que réalise ENDA-Tiers-Monde à Dakar : Réunir un grand nombre de chercheurs et assurer une écriture homogène et relativement peu technique (ce dont on doit remercier l'éditeur scientifique). Enfin son élaboration et son édition ont été possibles grâce à l'appui du ministère français de la Coopération, appui financier mais aussi technique et pratique qui illustre les potentialités d'une intelligente politique de coopération.

Dans cet ouvrage, il y a d'abord un collectif de chercheurs, majoritairement sénégalais, ayant accepté de se plier à une commune méthodologie qui « tente de concilier le poids des tendances lourdes, le jeu des acteurs et la prise en charge du changement à l'« état naissant ». Il y a également un souci constant de réponses concrètes et d'élaboration de scénarios pour maîtriser certaines incertitudes qui affectent le développement au Sénégal et singulièrement savoir si la sécheresse persistera ou non.

En effet les barrages de Manantali (au Mali) et de Diama (en amont de Saint-Louis du Sénégal) ont été conçus dans le cadre d'une « stratégie de maîtrise totale de l'eau » du fleuve (p. 29) et dans un contexte où, des trois objectifs assignés aux barrages (production

d'énergie hydroélectrique, navigabilité du fleuve, cultures irriguées), c'est le troisième qui prédomine.

L'enjeu principal est donc de réuser une irrigation contrôlée de superficies (250 000 ha) pour lesquelles il conviendra de financer de nouvelles interventions. Aux contraintes financières il faut ajouter d'autres facteurs : le foncier « euphémisé » avons-nous vu avec P. Mathieu, mais lourd de blocages à venir ; la démographie qui peut, paradoxalement, constituer un goulot d'étranglement ; l'irrigation et la riziculture, qui ne vont pas de soi, et les rythmes d'aménagement qui conduisent à proposer (p. 230) trois scénarios de base qui conduisent à quelques conclusions de bon sens. L'option riz ne peut être ni généralisée (ce qui implique un partage de l'espace), ni intégralement assurée selon des méthodes modernes. Ceci implique une économie agricole villageoise et familiale, un plan général d'aménagement de l'espace et, vraisemblablement, une nouvelle politique foncière, dans le cadre général d'une logique de la transition que détaille la deuxième partie de l'ouvrage.

Après avoir examiné la place de l'élevage et les réponses écologiques et sanitaires, dans les deux dernières parties, l'ouvrage reprend l'ensemble des conclusions partielles dans un diagnostic général (p. 627 à 632) que l'on résumera ainsi : si l'option pour l'irrigation est réaliste, ses coûts sont élevés et la performance rizicole restera modeste, sinon médiocre. Il serait donc souhaitable qu'au terme d'un partage des espaces et des responsabilités, l'essentiel de la production paysanne soit consacré « à des spéculations mieux valorisées sur le marché » (p. 629). Mais cette stratégie de « minimisation des risques » contradictoire avec « la logique du surplus poursuivie par l'État » exige, pour survivre, une véritable autonomie paysanne : « substituer à la logique de l'encadrement une logique de soutien » (p. 630). Or, s'interroge finalement l'ouvrage, « le problème consiste donc à savoir à quelles conditions politiques ces germes favorables d'autonomie pourraient produire leurs effets » (*ibid.*).

Plaidant pour privilégier « l'espace, le temps et la famille », l'ouvrage fait l'économie des déterminations politiques à l'échelle nationale et des effets du plan d'ajustement structurel. Il ne peut donc que poser le diagnostic, non proposer une posologie. Or, la solution est bloquée tant qu'on n'accepte pas de remettre en cause les systèmes de domination et le modèle d'État légué par la colonisation. A suivre, donc, selon la formule des feuillets. [E.L.R.]

**DURUFLÉ (Gilles) — L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar).** — Paris, Karthala, 1988, 205 p.

Ancien expert de la SEDES, G. Duruflé nous présente une synthèse d'études sur les déséquilibres structurels et les politiques d'ajustement en Afrique, menées sous sa direction de 1984 à 1986, dans le cadre des travaux du Bureau des évaluations du ministère français de la Coopération.

Le corps de l'ouvrage est consacré à la présentation et à l'analyse des origines des déséquilibres, du contenu et des effets des politiques dites d'ajustement, tant macroéconomiques que sectorielles, successivement au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et à Madagascar. Dans l'introduction et la conclusion, l'auteur nous livre sa philosophie de l'ajustement structurel et pèse les conditions internes et externes de sortie de crise.

La force de ce travail réside d'abord dans la rigueur méthodologique, qui consiste à passer la masse impressionnante d'informations au crible d'une analyse économique systématique, mais qui sait ne pas tomber dans l'économisme. Il en résulte un texte très dense, peut-être trop dense parfois (on sent la griffe de l'expert). Mais c'est le prix à payer, nous semble-t-il, pour éviter les pièges de l'idéologisme conquérant et de l'empirisme paralysant.

L'une des hypothèses fortes de l'analyse est d'affirmer que les déséquilibres économiques (notamment des finances publiques et des paiements

extérieurs), qui ont donné naissance aux politiques d'ajustement des années quatre-vingts, se sont manifestés dès le début des années soixante-dix. Plus précisément, l'origine principale de ces déséquilibres doit être trouvée dans l'épuisement du modèle de développement sur lequel fonctionne la quasi-totalité des pays de l'Afrique subsaharienne, modèle que l'auteur qualifie de « néocolonial » et dont les limites principales sont : le plafonnement de la croissance (de type extensif) des produits agricoles d'exportation, l'étroitesse des marchés des produits industriels d'import-substitution, les largesses et la faible efficacité d'un État omniprésent.

Les prévisions de S. Amin de la fin des années soixante sont donc confirmées. Et en affirmant que le modèle néocolonial de développement n'est pas durable, l'auteur met en évidence la nécessité de profondes réorientations.

La démonstration, abondamment illustrée sur les trois pays étudiés, est convaincante mais ambiguë. En effet, elle peut conduire à conclure que la crise est tout simplement le fruit d'un aveuglement des différents intervenants (gouvernements, bailleurs de fonds, entreprises), accusés d'avoir cru dans la pérennité du modèle. Seraient ainsi sous-estimés les efforts fournis pour promouvoir un autre type de développement, allant dans le sens notamment d'une intensification du processus de production. Il faut donc rappeler que le maintien du modèle néocolonial s'explique également par la difficulté de mise en œuvre d'un nouveau modèle. Les modifications de l'environnement international qui ont suivi les deux chocs pétroliers ont rendu ce passage à la fois plus urgent et plus délicat.

G. Duruflé est parfaitement conscient des difficultés de cette transition. A propos de la Côte-d'Ivoire, il souligne que « le problème posé est celui de l'intensification de l'agriculture villageoise. Les efforts déployés dans ce sens ont eu jusqu'ici des effets extrêmement réduits » (p. 99). « Celle-ci (l'intensification) ne pourra se faire du jour au lendemain » (p. 101). Sur cette question, comme sur toutes propositions de solution, la prudence est de rigueur.

L'auteur estime néanmoins qu'il y a une certitude : les politiques actuelles ne débouchent que sur une « gestion de l'enlèvement » (p. 14), et contribuent à renforcer la marginalisation des économies africaines. Toute reprise d'une croissance soutenue et plus équilibrée suppose qu'un certain nombre de préalables soient levés, en particulier « le laminage du fardeau de la dette (d'une façon ou d'une autre) et l'apport d'argent frais » (p. 15).

S'il n'est donc pas possible de définir à priori un programme idéal, se dégagent malgré tout certaines orientations souhaitables, et notamment :

- éviter tout dogmatisme, et trouver des solutions équilibrées, adaptées aux potentiels locaux ; ainsi, en matière de réglementation des échanges avec l'extérieur, une trop grande ouverture des frontières peut conduire à la disparition pure et simple de certains secteurs de production (risque très réel en Côte-d'Ivoire), mais par ailleurs, une trop forte « déconnexion » peut être suicidaire (cas très explicite de Madagascar) ;

- favoriser une baisse des normes de consommation, ce qui suppose une remise en cause de la répartition des revenus ;

- promouvoir une meilleure allocation des ressources, par le renforcement simultané du rôle du marché et de l'efficacité des interventions de l'État.

Certes, ces politiques se heurtent aux résistances des groupes privilégiés, résistances d'autant plus fortes « qu'on ne repère pas clairement d'autres groupes qui soient favorisés par le processus d'ajustement » (p. 17). On peut néanmoins se demander si l'aggravation de la situation financière ne va pas entraîner un bouleversement des données du jeu politique, allant notamment dans le sens du renforcement du caractère répressif de l'État. Mais par ailleurs, certaines mesures d'ajustement, et en particulier la libéralisation des marchés, constituent de nouvelles ressources politiques.

« Ce sont fondamentalement les dynamiques locales qui construisent l'avenir » (p. 18). Cette affirmation, qui s'apparente à une profession de foi, a

le mérite de rappeler les limites d'une politique économique « par le haut ». Dans cette perspective, le livre de G. Duruflé est à la fois une leçon de modestie et un puissant outil de travail. [B.C.]

HOUNTONDI (Paulin J.) (sous la direction de) — **Bilan de la recherche philosophique africaine**, 1<sup>re</sup> partie, 1900-1985, vol. I, (A à M). — Conseil interafricain de la philosophie/Inter-African Council for Philosophy (disponible BP 1268, Cotonou, R.P. du Bénin), 339 p.

Le travail effectué par P. Hountondji et son équipe est tout à fait passionnant. Il s'agit d'une carte d'un domaine souvent mal défini : celui de la philosophie en Afrique, et non comme on le sait, celui de la philosophie africaine. Nous avons ici, en somme, le corpus de textes qui relèvent de la pratique universelle de philosophe, c'est-à-dire de réfléchir sur la logique des processus intellectuels et leurs rapports aux grandes questions jamais épuisées que sont Dieu, la vérité, la science, etc. Pourtant, malgré le cadre précis que souhaite délimiter l'auteur fidèle à ses propres travaux, cette bibliographie laisse un sentiment étrange : pourquoi filtrer chez certains penseurs ce qui relèverait de cette définition et ce qui y échapperait ? Ne serait-il pas plus opératoire de conserver, comme le faisait naguère V. Mudimbe, la notion de pensée africaine, d'extension certes plus large, et d'une compréhension plus réduite ?

A vouloir mêler les plans synchroniques (position d'une discipline) et diachroniques (constitution progressive d'un champ scientifique), à tracer les contours du domaine, tout en cherchant les origines de propriété, l'auteur embrouille un peu les cartes ! Ces quelques réserves n'enlèvent rien de notre estime à un travail de pionnier qui a sa place dans toutes les bibliothèques de recherche sur l'Afrique. [A.R.]

EQUIANO (Olaudah) — **La véridique histoire par lui-même d'Olaudah Equiano, Africain, esclave aux Caraïbes, homme libre**. — (traduit de l'anglais par Claire-Lise Charbonnier), Paris, Ed. caribéennes, 1987, 167 p. (« Précurseurs noirs »).

1789 devrait être l'occasion de célébrer le 200<sup>e</sup> anniversaire de la littérature nigériane. C'est en effet en cette année, assez mouvementée chez nous, plus calme de l'autre côté de la Manche, que parut le livre d'Olaudah Equiano.

Vendu tout jeune à des trafiquants d'esclaves, Olaudah Equiano était devenu marin et avait finalement acquis sa liberté. Le souvenir des épreuves endurées lui fit composer un récit vivant et précis, à tel point que l'on a pu situer exactement le lieu de naissance et l'éthnie d'origine de notre auteur : il était ibo et cela fait de lui le premier écrivain nigérian anglophone...

Olaudah Equiano fit fortune, épousa une Anglaise, et devint une personnalité des campagnes anti-esclavagistes. L'Abbé Grégoire lui consacre quelques pages dans *De la littérature des Nègres*. Pourtant, ce récit n'avait curieusement jamais été traduit en français ! Saluons donc les éditions caribéennes pour leur excellente initiative ; regrettons cependant de ne pas disposer de la traduction intégrale de ce texte qui est à la fois l'histoire d'une aventure vécue et un document politique. [A.R.]

CURTIS (Donald), HUBBARD (Michael), SHEPERD (Au) et al. — **Preventing Famine : Policies and Prospects for Africa**. — London/New York, Routledge, 1988, 250 p.

En 1988, on s'interroge encore sur les moyens de prévenir les famines, une réalité vieille comme la planète. On s'aperçoit que dans ce domaine rien n'est simple, d'autant que le débat est

occulté par la médiatisation des arguments et les querelles idéologiques. Les auteurs empruntent trois directions dans leur recherche des déterminants et des solutions : les facteurs macro-économiques, les « leçons » de l'expérience indienne chères à la fondation « Liberté sans frontières » (ici, B. Harris relève ce qui n'est pas applicable à l'Afrique), le rôle des ONG et des gouvernements. Sur un sujet sensible, des auteurs impliqués apportent une moisson de réflexions pertinentes sur les enchaînements de circonstances qui ont entraîné au Soudan comme en Éthiopie la venue de catastrophes, au Botswana et au Gujarat, la maîtrise des pénuries accidentelles, dans des régions toutes vulnérables.

Les auteurs distinguent bien les effets à long terme des mesures structurelles et la question de la gestion administrative de l'urgence qui, dans ce domaine, est loin d'être maîtrisée comme il convient par les États ou l'assistance technique ou humanitaire. A chaque cas étudié — Bangla Desh ou Soudan —, les auteurs relèvent les problèmes de *régulation*, domaine par excellence du politique, qui devrait permettre de faire face aux accidents souvent prévisibles. Gérer des stocks, redistribuer des surplus ou de l'aide, mettre en œuvre une réglementation précise contre la famine, maintenir un réseau de

boutiques de produits de base subventionnés ne s'improvise pas. De plus, la faim est une arme que l'on n'hésite pas à utiliser en Afrique. Cela s'explique-t-il par l'absence d'opinion publique, opinion qui s'exprime fortement en Inde sur de tels sujets ?

Au-delà de ces aspects conjoncturels, les auteurs abordent la question cruciale de la recherche technologique et de la liaison recherche-développement. Ils plaident pour une « révolution » en ce domaine : la « révolution verte » ne marchera pas comme en Asie et la recherche agronomique doit s'intéresser tout autant aux zones marginales qu'aux régions plus avantagées ; l'appareil de recherche doit être inséré dans la vie nationale et développé. A l'énoncé de ces recommandations, on voit qu'il y a un long chemin à parcourir dans les instances du Groupe consultatif de la recherche agronomique internationale qui domine le secteur (les instituts français correspondants ayant abandonné toute velléité de faire entendre leur différence) comme dans les élites nationales.

Voici un livre nuancé qui, sans être complet, fait le point sur cette question controversée et dont on peut recommander la lecture à ceux qui veulent y voir plus clair sur les causes... mais surtout les types d'action souhaitables et possibles. [G.C.]

### ERRATUM

Dans l'article de J.-P. Daloz sur l'administration locale au Nigeria, paru dans le Magazine du numéro 32, il fallait lire page 94 : « les seconds reprochent aux premiers de se réserver le monopole de l'allocation des contrats, comme à Ilorin. On peut observer parfois dans les zones rurales des oppositions entre de jeunes chairmen très diplômés... »